

LES ELECTIONS MUNICIPALES EN CENTRAFRIQUE : ENJEUX ET DEFIS POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL D'UN PAYS POST-CONFLIT

Dr. Mario AZOU-PASSONDA Mario (james.mario55@gmail.com)

Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

Université de Bangui

Submitted: 2024-03-20

valued: 2024-05-30

validated: 2024-07-30

Résumé

Nous abordons ici les avantages des élections municipales prévues en octobre 2024 et les obstacles susceptibles d'impacter le processus du développement local qui sera amorcé suite à ces élections. Nous avons analysé aussi le rôle du Conseil municipal et les conditions de l'amorce du développement à la base.

L'amorce de ce développement passe par la réussite des élections municipales et le regroupement intercommunal. La réussite de ces élections est liée à la vulgarisation du rôle du Conseil municipal et des règles du scrutin proportionnel de liste bloquée au plus fort reste, pour que les citoyens soient suffisamment informés, et les militants politiques formés. Les attentes des citoyens étant significativement élevées, la gouvernance ouverte doit être intégrée afin d'engager une gestion transparente et participative des affaires communales dans un esprit de redevabilité. Ceci permettra d'éviter la mégestion, les détournements des pouvoirs et des deniers publics, la corruption, etc.

Mots clés : élections municipales, décentralisation, conseil municipal, gouvernance ouverte, intercommunalité.

MUNICIPAL ELECTIONS IN THE CAR : ISSUES AND CHALLENGES FOR LOCAL DEVELOPMENT IN A POST-CONFLICT COUNTRY

Abstract

Here we discuss the advantages of the municipal elections scheduled for October 2024 and the obstacles likely to severely impact the local development process that will be initiated following these elections. We also analyzed the role of the Municipal Council and the conditions for the initiation of grassroots development.

The start of this development involves the success of the municipal elections and the intercommunal grouping. The success of these elections is linked to the popularization of the role of the Municipal Council and the rules of proportional voting from a closed list to the strongest remaining, so that citizens are sufficiently informed and political activists trained. As citizens' expectations are significantly high, open governance must be integrated to engage in transparent and participatory management of municipal affairs in a spirit of accountability. This will help avoid mismanagement, misuse of power and public funds, corruption, etc.

Keywords: municipal elections; decentralization; municipal council; open governance; intercommunity.

Introduction

L'origine du pouvoir est fondée sur les théories de la souveraineté, répartie en théorie théocratique du droit divin et théorie démocratique. La théorie démocratique de la souveraineté, sur le fondement duquel est née la démocratie, est caractérisée par la participation du peuple au pouvoir, au travers de la démocratie direct et représentative. Ainsi, l'individu peut prendre part lui-même au pouvoir, en tant qu'élu ou en tant qu'électeur, en participant, non seulement à la désignation des personnes qui le gouvernent, mais aussi à la détermination de la manière dont il doit être gouverné. Le peuple souverain signifie que le peuple s'autogouverne ou qu'il agisse par le truchement de ses représentants, et qu'il soit toujours à l'origine du pouvoir. C'est ainsi qu'intervient les élections municipales dont l'objectif est de permettre au citoyen de mieux participer à la gestion des affaires communales, tel est le cas des élections municipales prévues pour le 24 octobre 2024, censées amorcer le processus du développement à la base.

Contexte et justification

La République Centrafricaine (RCA) est un Etat qui a accédé à l'indépendance dans sa forme unitaire le 13 août 1960. L'Etat unitaire est celui qui dispose d'un seul centre de pouvoir dont la Constitution proclame en tant que République, une et indivisible. Cette forme d'Etat s'articule autour d'un modèle idéal, car caractérisé par une unité du territoire. Il ne peut être fragmenté en circonscriptions indépendantes. Il est également caractérisé par une unité de la population qui forme un tout. Aucune portion de la population ne peut revendiquer une place particulière. Tous les habitants sont soumis à une même et unique organisation juridique et politique : il n'y a qu'un seul parlement qui adopte des lois, un seul chef de l'Etat dont l'autorité s'étend à tout le territoire et une seule constitution pour tous.

Cependant, afin d'éviter les lourdeurs administratives et autres contraintes liées à sa forme, l'Etat unitaire comprend des aménagements que sont la déconcentration¹ et la décentralisation. La décentralisation qui nous intéresse ici, est un système d'organisation administrative caractérisé par le transfert des compétences du pouvoir central à des autorités élues dans le cadre des collectivités territoriales. Ces autorités élues par leurs citoyens sont les conseillers municipaux et régionaux. Tel est le cas de la RCA qui est en voie d'amorcer la décentralisation au travers des élections municipales prévues pour le 24 octobre 2024. La relation centre-périphérie sera aménagée différemment puisque se sont de véritables centres de pouvoir qui seront créés et installés à la périphérie.

C'est dans ce contexte que la RCA a décidé de réaliser la décentralisation en commençant par l'organisation des élections municipales prévues pour le 24 octobre 2024. D'une manière générale, la première marque de la décentralisation est

¹ La déconcentration est un système d'organisation administrative dans lequel le pouvoir central délègue des compétences à des autorités nommées dans le cadre des circonscriptions administratives.

l'autonomie qui se manifeste juridiquement par le principe de la libre administration des collectivités locales. La décentralisation est caractérisée par une autonomie juridique (disposer de patrimoine, passer des actes juridiques, ester en justice) et une autonomie fonctionnelle (gestion des affaires locales par des élus locaux). C'est là, d'une manière spécifique, tout l'enjeu de ces élections municipales de 2024 qui vont permettre aux conseillers municipaux d'amorcer le développement structurel de la RCA à la base.

Notre analyse a pour objectif de mettre en exergue les avantages de ces élections municipales, notamment le rôle du Conseil municipal et l'amorce du développement local, et donne des directives pour la réussite desdites élections. Le but visé ici est d'aider à faire face aux obstacles pouvant impacter les élections municipales d'octobre ; ce qui est susceptible d'entraîner des conséquences sur l'amorce du développement local suite à la mise en place des conseils municipaux. L'intérêt scientifique de ce travail est d'apporter une contribution à la littérature en matière des enjeux électoraux dans le cadre communal propre à la RCA, un Etat en période post-conflit.

La méthodologie de cette étude est prospective, de nature descriptive et analytique, basée sur une approche hypothético-déductive. L'enquête était menée à Bangui auprès des étudiants, des fonctionnaires du secteur public et du secteur privé, des commerçants et autres citoyens effectuant des petits métiers (vanniers, menuisiers, plombiers, vendeurs de crédits téléphoniques, etc.). L'échantillon est composé de 146 personnes, dont 72 hommes (soit 49,3%) et 74 femmes, soit 50,7% (voir tableau 1). Ces personnes ont été choisies au hasard, sachant que certains questionnaires n'ont pas été rendus. Les données ont été traitées avec le logiciel « Statistical Package for the Social Sciences » SPSS), version 20 d'IBM.

Globalement, le tableau 1 ci-dessous indique que les tranches d'âge sont de 18-30 ans, de 31-40 ans, etc. Les participants les plus jeunes, de 18 à 30 ans, sont au nombre de 36, soit 24,7% de l'échantillon, et ceux de plus de 60 ans, les plus âgés, sont au nombre de 20, soit 13,7% ; donc une moyenne de 2,77.

Tableau 1 : Statistique de l'échantillon

Statut		Tranche d'âge					Total
		18-30	31-40	41-50	51-60	+60	
Etudiants	Homme	10	10	10	0	1	31
	Femme	10	10	10	1	2	33
	Total	20	20	20	1	3	64
Fonctionnaires	Homme			3	10	3	16
	Femme			3	9	3	15
	Total			6	19	6	31
Commerçants	Homme	5	3	3	4	1	16
	Femme	5	3	3	4	0	15
	Total	10	6	6	8	1	31
Autres métiers	Homme	3	1			5	9
	Femme	3	3			5	11

Total	Total	6	4			10	20
	Homme	18	14	16	14	10	72
	Femme	18	16	16	14	10	74
	Total	36	30	32	28	20	146

Concernant le genre, 18 hommes composent la tranche d'âge de 18 à 30 ans au même titre que les femmes. Concernant la profession (Tableau 2), l'échantillon est composé d'étudiants (44%), de fonctionnaires du secteur public et privé (21,2%), des commerçants (21,2%) ainsi que d'autres métiers (13,7).

- Test de l'impact de la faible connaissance du rôle du Conseil municipal et du mode de scrutin retenu

Ce test est réalisé par le modèle Anova dans le but de comparer la moyenne des variables dans l'échantillon sur la base de l'hypothèse suivante : « La faible connaissance de certains participants sur le rôle du Conseil municipal et du mode de scrutin retenu a un effet sur le résultat de l'enquête ». Le résultat donne :

Tableau 2: test de l'impact de la faible connaissance du rôle du CM et du mode de scrutin

	Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
Between Groups	,566	1	,566	2,268	,134
Within Groups	35,927	144	,249		

$p > .05$

Le test n'est pas significatif $t(1, 145) = 2,268$, $p > .05$. Ceci signifie que la faible connaissance du rôle du Conseil municipal par certains participants n'a aucun impact statistique significatif sur le résultat de l'enquête. Donc, cette hypothèse est rejetée. Ceci est expliqué par le fait que la plupart des participants qui ignore le Conseil municipal nous a demandés d'expliquer de quoi il s'agit d'abord. Nous leur avons expliqué en nous appuyant sur l'exemple de la France ; ce qui les a encouragés à s'intéresser à l'enquête.

Avec toutes les informations recueillies, il est question de procéder à une analyse descriptive et hypothético-déductive, basée principalement sur le constructivisme, tout en faisant appel au réalisme.

Cadre théorique

Le cadre théorique de cette étude est le constructivisme pour qui, le substrat d'un acteur est la conséquence d'une activité humaine réalisée dans le temps. C'est dans cet ordre d'idée qu'Alexander Wendt (Wendt, 1992 : pp. 391-425) a estimé que les relations internationales sont avant tout des relations inter-identitaires, et si les États voulaient un monde anarchique, alors ils y parviendraient sans difficulté.

Ainsi, convient-il de noter que l'aboutissement de la RCA aux élections législatives est le résultat d'arrangements mutuels issus d'un long processus réalisé par la volonté

politique. La décentralisation entraîne le développement local, une sorte de construction sociale à la base qui va entraîner des arrangements intercommunaux pour la réalisation des projets de développement dans l'intérêt des citoyens. C'est pourquoi, Nicolas Onuf (Onuf, 1989), en mettant en évidence les « arrangements intersubjectifs »², a estimé que l'homme est fait pour « construire des mondes que nous connaissons dans un monde que nous ne connaissons pas ». En cela, il considère que le monde est construit à partir du jeu des normes, des habitus, des pratiques et par l'évolution des relations entre acteurs.

L'adoption des principes du partenariat pour la gouvernance ouverte va alors apporter la transparence dans les actions de développement engagées. Dans ce cas de figure, les humains sont perçus comme des êtres sociaux (Kubalkova et Onuf, 1998 : 58). C'est pourquoi, ils ont pris en considération l'interdépendance entre acteurs et structures.

La décentralisation, caractérisée par le choix des élus locaux, traduit l'idée de l'aspect social de l'existence humaine, l'influence de l'environnement et des interactions sur la constitution des comportements dans les cadres communaux. Ces différents acteurs et facteurs s'influencent et se modèlent les uns et les autres. Les municipalités peuvent être considérées comme un espace intersubjectif (Wendt, 1999 : 31 et s.) qui joue un rôle constructif sur les acteurs, puisque les Conseillers municipaux seront obligés de redéfinir les intérêts communaux dans un vaste processus d'interactions participatif. Sur la base des textes, le Conseil municipal va inévitablement définir les comportements et les intérêts des acteurs communaux qui, à leur tour, seront obligés de modifier l'espace communal par leurs actions. C'est pourquoi, le constructivisme vise la transformation du système étatique, afin de le rendre plus juste et pacifique à travers des idées, des normes et la culture.

Cependant, il est à relever que cette analyse a des limites, liées notamment au fait qu'elle ne prend pas en compte l'aspect défi sécuritaire, et l'analyse des documents d'urbanismes et d'aménagement du territoire en vigueur en RCA. Pour apporter des réponses concrètes à la problématique énoncée, il importe d'analyser successivement les enjeux des élections municipales du 24 octobre 2024 à travers les avantages de ces élections, et les défis que sont les obstacles qui risquent de s'imposer pendant et après ces municipales.

1. Les avantages des élections municipales

L'enjeu est ce que l'on peut gagner ou perdre dans une entreprise. Dans le cadre municipal, la RCA a tout à gagner dans la mise en place des conseils municipaux. C'est d'abord un moyen d'amorcer véritablement la décentralisation, permettant ainsi le transfert de certaines compétences aux élus locaux pour la gestion des affaires

² Selon ONUF, le réalisme structurel était incapable d'expliquer ces changements, alors que la « compréhension intersubjective » a été à l'origine de l'économie mondiale libérale d'après-guerre, les « arrangements mutuels » ont entraîné l'issue de la crise des missiles à Cuba en 1962 et la « norme de l'égalité raciale » a contribué à la disparition de l'apartheid en 1991.

communales (1.1.) ; et aussi le meilleur moyen d'amorcer le développement du pays à la base (1.2.).

1.1. L'amorce de la décentralisation avec des pouvoirs transférés aux élus locaux

En effet, la décentralisation est définie comme un système d'administration permettant à une collectivité de s'administrer elle-même sous le contrôle de l'État qui les dote de la personnalité juridique, d'autorités propres et de ressources propres (Guichard *et al*, 2017). En RCA, c'est la loi n° 20.008 du 7 avril 2020 portant organisation et fonctionnement des collectivités territoriales qui régit collectivités territoriales, dont les communes³. Celles-ci sont dotées d'une personnalité juridique et d'une autonomie administrative et financière. Cette autonomie est à l'égard des autorités centrales et régionales (article 74 de la loi n° 20.008).

Concernant les compétences partagées et celles transférées, l'article 125 de la loi du 7 avril 2020 prévoit que ces compétences seront exercées par les commune dans des domaines déterminés par la loi ou la réglementation en la matière. Ainsi, ces compétences ne pourront être transférées par le pouvoir central qu'après leur mise en place suite aux élections d'octobre 2024, et au cas par cas des besoins déterminés par des textes. La mise en place du Conseil municipal constitue le point de départ du déclenchement du développement du pays à la base.

1.2. L'amorce du développement à la base

Le développement passe obligatoirement par la mise à disposition d'un cadre juridique consistant.

La RCA peut se servir de l'exemple français dont l'histoire d'aménagement du territoire retient⁴ l'existence d'une Charte de développement et d'un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) prévus dans un schéma de cohérence territoriale. Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) prend en compte plusieurs communes et permet d'inspirer des projets qui visent à coordonner des politiques sectorielles. Il y a aussi le Schéma directeur (SD) pour les départements qui est exécuté par les Schémas de secteur (Code de l'urbanisme français, 2020 : article R*122-1 et suivants). Suite à la *loi sur la solidarité et le renouvellement urbain* (dite SRU) (loi française, 2000), la France dispose d'un plan local d'urbanisme (PLU) qui prend en compte l'urbanisation environnante (ENA, 2021 :2). A un moment donné, les documents d'urbanisme ont été remplacés par les Schémas de cohérence territoriale, sauf pour l'Île de France.

Tout ceci constitue l'essence du développement à la base, car il ne peut y avoir de développement territorial sans texte. En RCA, l'intercommunalité est implicitement prévue par le Titre 11 de la Constitution centrafricaine du 30 août 2023⁵. A la suite, des

³ La commune est constituée de quartiers et de villages, soit 176 communes en RCA (Pamall, 2017 : 9).

⁴ (France) Gouvernement, *Documents d'urbanisme*, 24 avril 2023, en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/documents-durbanisme>, (consulté le 7 mai 2024).

⁵ « L'Etat centrafricain veille au développement harmonieux de toutes les Collectivités Territoriales sur le fondement de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional » (article 175).

dispositions législatives et réglementaires peuvent intervenir pour préciser les conditions générales de l'aménagement du territoire et de la coopération intercommunale. Le gros des textes juridiques est composé de textes réglementaires et, dans une certaine mesure, des textes législatifs. Or, c'est dans ces deux cas que la RCA est en retard, un retard lié à l'absence de la mise en œuvre des règles de la décentralisation ; ce qui peut entraîner des obstacles à l'amorce et l'ancrage de la démocratie locale.

2. Les obstacles susceptibles d'intervenir avant et après la tenue des élections municipales

Le défi sécuritaire pendant le processus des élections municipales du 24 octobre 2024 est réel. Faisant abstraction du déficit sécuritaire dans cette analyse, il sied de dégager ici la question de la sensibilisation des citoyens à comprendre l'importance du Conseil municipal et le mode de scrutin retenu (2.1), ainsi que la pratique de la transparence dans la gestion de la chose publique, à travers le partenariat pour une gouvernance ouverte (2.2).

2.1. Le manque de sensibilisation des citoyens et de formation des militants sur l'importance du Conseil Municipal et le mode de scrutin retenu

Il revient aux organes de l'Etat, et principalement à l'ANE de procéder, plusieurs mois à l'avance, à la sensibilisation des citoyens, d'une part sur l'importance du Conseil Municipal, et d'autre part sur le mode de scrutin retenu. Cette responsabilité est partagée avec les partis politiques qui ont aussi pour rôle, outre la conquête et l'exercice du pouvoir, la formation des militants et des élus et candidats aux échéances électorales (Bréchon, 2007 : 116 et suivants).

Concernant le Conseil municipal, il s'agit d'un organe délibérant. En République Centrafricaine, chaque commune dispose d'un Conseil municipal (CM) dont les Conseillers sont élus au suffrage universel direct sur des listes complètes pour un mandat de sept (7) ans renouvelable (Loi n° 19.0012). Le nombre des Conseillers municipaux varie d'une commune à l'autre en fonction de la consistance démographique et c'est le CM qui élit le Maire et les adjoints au Maire en leur sein (Loi n° 20.008).

En ce qui concerne le scrutin proportionnel, le Code électoral de 2019 (Loi n° 19.0011), était imprécis (article 191), et c'est la loi de 2020 sur les collectivités qui l'a complété (article 127, alinéas 1 et 2), qui dispose que l'élection se fait au « scrutin proportionnel de liste bloquée⁶ au plus fort reste ». Cependant, Kalmame Ndjapou et autres⁷ ont élaboré l'historique du scrutin majoritaire à deux (2) tours, appliqué aux élections présidentielles et législatives en RCA et les contestations y relative. Ils ont aussi essayé d'analyser le système du scrutin proportionnel, mais ne se sont limités qu'à l'analyse du Code électoral de 2019 qui comporte des insuffisances sur le scrutin proportionnel.

⁶ Le terme de « liste bloquée » signifie que les candidats figurent sur une liste ordonnée et que l'électeur ne pourra pas modifier la composition et l'ordre des candidats.

⁷ William Feddy KALMAME NDJAPOU, Ascien NZENGUE-LANDA et Boykott Aristarque Retinol FEALEM, « Regard sur le système électoral de la République Centrafricaine », *Revue Africaine des Sciences Juridiques, Administratives et Politiques*, (2024) 1/2.

Or, ces insuffisances ont été corrigées par la loi de 2020 sur les collectivités territoriales qui, cette fois-ci, mentionne clairement le scrutin proportionnel de liste bloquée au plus fort reste susmentionné. Donc, il faudrait combiner le Code électoral avec la loi de 2020 pour avoir la lecture intégrale du mode de scrutin appliqué aux élections municipales prévues pour le 24 octobre 2024. La technique de la Représentation proportionnelle consiste à attribuer à chaque parti politique un nombre de siège proportionnel au nombre de voix obtenues (Chantebout, 1991 : 205-206). Pour la répartition des restes des voix inutilisées, c'est la technique de la répartition des sièges restants au plus fort reste qui est retenue pour le scrutin du 24 octobre 2024 en RCA. Pour procéder, il faut d'abord calculer le Quotient Electoral en abrégé QE (Gicquel et Gicquel, 2009 : 169-171).

Cependant, il convient de savoir que le Conseil municipal rime avec la participation citoyenne ; d'où le terme de gouvernance ouverte dont le rejet constitue un obstacle majeur au développement local.

2.2. Le refus d'une gouvernance ouverte, facteur de détournements et de développement impossible

L'amorce de la décentralisation est un moyen permettant au gouvernement de mettre en place, de concert avec la société civile, dans le cadre d'un partenariat, un plan d'action national pour une période déterminée. Pour cela, il importe pour la RCA d'adhérer au Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qui est une initiative internationale lancée le 20 septembre 2011 et regroupant 75 États et 150 collectivités territoriales, dont 13 pays africains et 33 pays européens⁸. Ces entités produisent tous les deux ans des plans d'actions en faveur de la transparence, de la participation et de la collaboration avec la société civile. Cette collaboration est une obligation exigée par une société démocratique, une exigence de la démocratie représentative (Groupe Pampidou et Conseil de l'Europe, 2015 : 4).

Cette initiative permettra à la RCA d'avoir une bonne gouvernance locale afin de la rendre plus ouvert et plus responsable. Les citoyens sont au cœur du gouvernement ouvert et leur participation en est un principe fondamental (W. Wirtz et al, 2019), ce qui implique la société civile (Defacqz et Jacob, 2023 : 16) et des femmes (Berh et Michon, 2013 ; Navarre, 2009).

Or, le refus d'adhérer à cette initiative est un facteur réel de détournements des deniers publics et de pouvoirs. C'est une pratique qui fait obstacle à la culture de la transparence et de redevabilité. C'est un moyen favorisant la corruption et la destruction de la volonté d'engager le développement des pays en voie de développement.

Le refus de la mégestion est aussi un facteur de la mégestion et de la culture de l'amateurisme dans la gestion de la chose publique. Le manque de transparence finit par entraîner des remous sociaux, qui pourraient aboutir à des crises, susceptibles de replonger un Etat post-conflit dans l'instabilité et les hostilités.

⁸ Open Government Partnership, *Members*, disponible sur : <https://www.opengovpartnership.org/our-members/#national> (consulté le 22 mai 2024).

3. Résultats et discussion

Cette analyse comporte deux (2) volets essentiels, à savoir l'amorce du développement à la base suite à l'élection des conseillers municipaux et les obstacles liés au manque de sensibilisation et de formation, ainsi qu'à la réticence à adopter la politique de la gouvernance ouverte.

3.1. Résultats

Primo, les collectivités territoriales disposent d'une manière spécifique des compétences propres, des compétences partagées et des compétences transférées par l'autorité centrale. Les compétences propres sont limitativement énumérées dont, entre autres, construction et entretien de la voirie communale, enlèvement et élimination des ordures ménagères, embellissement de la ville et suppression des sources de pollution de la voie publique (article 124 de la loi n° 20.008). C'est en cela que nous considérons l'élection des conseillers municipaux comme un levier de développement local. En cela, notre hypothèse dans ce cas se présente ainsi qu'il suit :

Hypothèse : L'élection des conseillers municipaux est un levier de développement local.

Le modèle Anova est utilisé pour tester cette hypothèse. Le résultat se présente ainsi qu'il suit (tableau 3) :

Tableau 3: Test des attentes en matière de développement local

		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
Attentes en matière de développement local	Between Groups	5,350	1	5,350	4,682	,032
	Within Groups	35,927	144	,249		
p < .05		Variable Dépendante : Genre				

Le test est significatif : $t(1, 144) = 4,682, p < .05$. Ceci signifie qu'il y a une forte attente statistique significative en matière de développement local de la part des citoyens. Donc, l'hypothèse selon laquelle l'élection des conseillers municipaux est un levier de développement local est confirmée. Ceci est traduit par : 64 participants (soit 43,8% de l'échantillon) privilégient les constructions et réhabilitations des infrastructures, alors que 19 participants (13,0%) privilégient l'interdiction des caves aux abords des écoles et lycées (voir tableau 4).

Tableau 4 : Attentes en matière de développement local par Genre et Tranche d'âge

Attentes par Genre		Tranche d'âge					Total
		18-30	31-40	41-50	51-60	+60	
Constructions et réhab.. d'infrastructures	Homme	15	6	9	8		38
	Femme	6	8	10	2		26
	Total	21	14	19	10		64

L'ordre public	Homme	2	8		4	2	16
	Femme	7	4		3	3	17
	Total	9	12		7	5	33
Création d'emploi et des services de transports	Homme	1	0	5	2	2	10
	Femme	4	4	3	6	3	20
	Total	5	4	8	8	5	30
Interdiction des caves aux abords des écoles et	Homme	0		2	0	6	8
	Femme	1		3	3	4	11
	Total	1		5	3	10	19
Total	Homme	18	14	16	14	10	72
	Femme	18	16	16	14	10	74
	Total	36	30	32	28	20	146

De ce tableau, on pourrait déduire que les participants les plus âgés sont intéressés par l'avenir de la jeunesse à travers la protection de l'environnement scolaire à un moment où des cas de scandales sexuels apparaissent de plus en plus dans les établissements publics et privés de la capitale. En ce qui concerne la profession, les étudiants (soit 44% de l'échantillon) et les fonctionnaires (21%) privilégient les constructions et réhabilitations d'infrastructures (soit 23% pour les étudiants contre 9% pour les fonctionnaires).

On peut constater que les étudiants et les fonctionnaires ne considèrent pas l'interdiction des caves aux abords des écoles (soit 3% et 1%). Cela pourrait conduire à considérer que les gros clients des débits de boisson se trouveraient être les fonctionnaires et les étudiants, suivi des commerçants (soit 3%).

- Test du lien de causalité entre les attentes des citoyens et le rôle du Conseil municipal

Le modèle statistique Corrélations de Pearson est utilisé pour déterminer si le lien de causalité qui existe entre les attentes des populations en matière de développement et le rôle du Conseil municipal est dû à une erreur d'échantillonnage aléatoire, ou ce lien est assez grand pour être statistiquement significatif. On pose : $-1 \leq r \leq 1$

Hypothèse : il y a un lien entre les attentes des populations en matière de développement et le rôle du Conseil municipal.

Le résultat donne (tableau 5) :

Tableau 5: Lien de causalité entre les attentes des citoyens et le rôle du Conseil municipal

Variable Dépendante : Genre

Attentes Vs Rôle	M ± SD	p
Attentes des populations	2,03 ± 1,082	,021
Rôle du Conseil municipal	1,64 ± .483	

*p < 0.05

Ce tableau indique qu'il y a une corrélation positive ($r = .191$, $p = 0.021$). En conséquence, il existe un lien de causalité statistiquement significative entre les attentes des populations en matière de développement et le rôle du Conseil municipal en la matière.

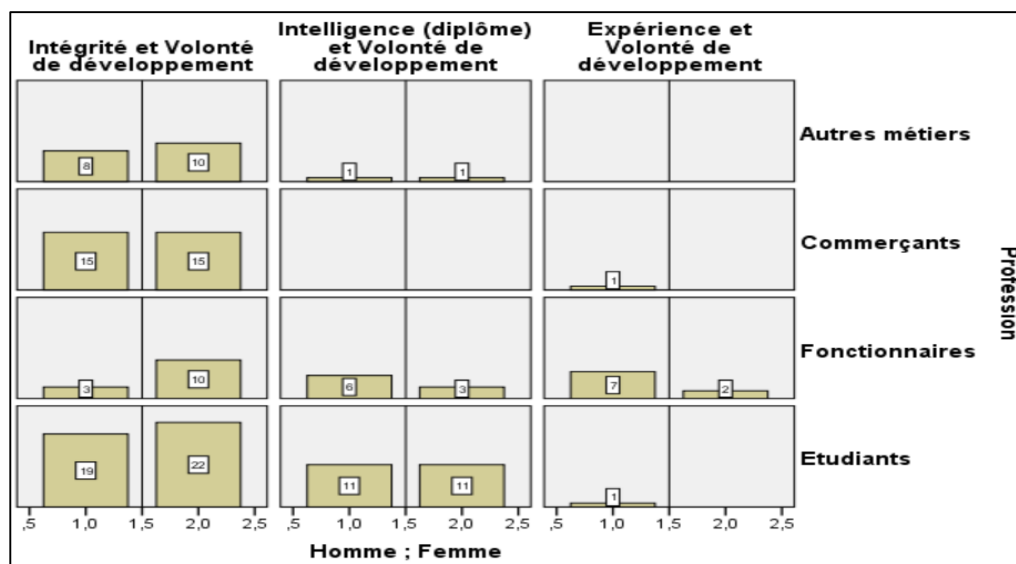
Par ailleurs, relativement à leurs attentes, les participants étaient invités à citer deux (2) critères essentiels qui devraient les guider à faire le choix des conseillers municipaux (tableau 6). Tous les participants ont privilégié l'intégrité et la volonté de développement de la part des conseillers municipaux (soit 70% de l'échantillon). L'on peut s'apercevoir que l'expérience n'intéresse pas les jeunes participants, car c'est une catégorie qui manque généralement d'expérience professionnelle. Or c'est effectivement ce qui intéresse les participants adultes ici.

Tableau 6 : Les critères du choix des conseillers municipaux/ Genre et Tranche d'âge

Les critères			Tranche d'âge					Total
			18-30	31-40	41-50	51-60	+60	
Intégrité et Volonté de développement	Homme		14	10	10	6	5	45
	Femme		14	12	10	14	7	57
	Total		28	22	20	20	12	102
Intelligence (diplôme) et Volonté de développement	Homme		4	4	4	4	2	18
	Femme		4	4	5	0	2	15
	Total		8	8	9	4	4	33
Expérience et Volonté de développement	Homme				2	4	3	9
	Femme				1	0	1	2
	Total				3	4	4	11
Total	Homme		18	14	16	14	10	72
	Femme		18	16	16	14	10	74
	Total		36	30	32	28	20	146

Selon les statuts, les étudiants sont plus nombreux (soit 28% de l'échantillon) à privilégier l'intégrité et la volonté de développement, dont une forte proportion des étudiantes (54% du groupe). Les commerçants ne tiennent pas compte des diplômes et presque pas de l'expérience professionnelle dans leurs critères du choix des conseillers municipaux ; c'est le contraire chez la catégorie Autres métiers (cf. diagramme 1).

Diagramme 1 : Les critères du choix des CM par Genre et le Statut



Il convient de noter aussi que ce diagramme révèle que la volonté de développement est unanimement prônée par les participants comme un critère essentiel ; d'où l'importance du rôle des Conseillers municipaux. Le modèle de régression linéaire est utilisé ici pour attester de cette importance, et le résultat se présente ainsi qu'il suit (tableau 7):

Tableau 7: L'importance du rôle des conseillers municipaux

	R Square	Adj R Square	D-Watson	F	Df	t	Beta	p	Tol
Critères du choix						2.292	.185	.023	.999
Attentes des citoyens	.072	.059	.335	5.583	2, 143	-2.512	-.202	.013	.999

p < 0.05
Genre

Variable Dépendante :

Le test est significatif : $t(2, 143) = 5.583$; $p < .05$. Les deux (2) prédictors (Critères et Attentes) expliquent 0.72% de la variance du Genre. La part explicative au niveau de la population a augmenté de 0.59. Le test Durbin-Watson (0/4) pour le manque de corrélation entre résidus est 0.33 et pourrait atteindre 0.49 (sur 4, valeur totale). Aussi, le coefficient de régression standardisé (Beta = -.20, $t(143) = 2.51$, $p = .01 < .05$) indique que moins les Attentes des citoyens en matière de développement sont déterminées, moins les critères du choix des Conseillers municipaux sont significatifs et contraignants. Nous constatons aussi que la tolérance est de 1.00 pour les deux (2) variables indépendantes ; ce qui est largement supérieur à 0.60 (valeur normale). Ceci

prouve que ces deux (2) variables sont loin d'être liées entre elles, attestant de la fiabilité des résultats de l'analyse.

Secundo, le manque de sensibilisation et de formation, et la réticence à adopter la politique de la gouvernance ouverte sont des obstacles. D'une part, le manque de sensibilisation et de formation des électeurs et militants des partis politiques constitue un obstacle majeur au bon fonctionnement de la démocratie et au développement à la base. Notre hypothèse sur la connaissance du mode de scrutin retenu pour ces élections est la suivante :

Hypothèse : Les citoyens et les militants des partis politiques sont outillés sur le mode de scrutin prévu pour les élections municipales du 24 octobre 2024.

Pour tester cette hypothèse, nous utilisons le modèle Anova afin de vérifier si les citoyens et les militants des partis politiques centrafricains sont outillés sur le mode de scrutin retenu. Le test donne le résultat suivant (tableau 8) :

Tableau 8: Test de la connaissance par les citoyens et les militants des partis politiques du mode de scrutin prévu pour les élections municipales du 24 octobre 2024

		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
Connaissance du mode de scrutin	Between Groups	,001	1	,001	,006	,939
	Within Groups	36,492	144	,253		

$p > .05$
Genre

Variable Dépendante :

Le test n'est pas significatif : $t(1, 144) = ,006$, $p > .05$. Ceci signifie qu'il y a une forte méconnaissance statistique significative du mode de scrutin prévu pour les élections municipales du 24 octobre 2024 par les citoyens et les militants des partis politiques. Donc, l'hypothèse n'est pas statistiquement confirmée ; d'où la nécessité des séances de sensibilisations et de formations en la matière.

Comme le confirme le diagramme ci-dessous (diagramme 2), seulement 18% des participants affirment connaître le mode de scrutin prévu, mais estiment que les détails sont compliqués. La forte proportion se trouve parmi les jeunes de 18 à 30 ans (7% de l'échantillon). Les plus âgés (plus de 60 ans) affirment ne pas être au courant. Concernant la profession, la catégorie Étudiants (14% de l'échantillon) est la plus forte proportion à être au courant; les Commerçants et Autres métiers ne le sont pas.

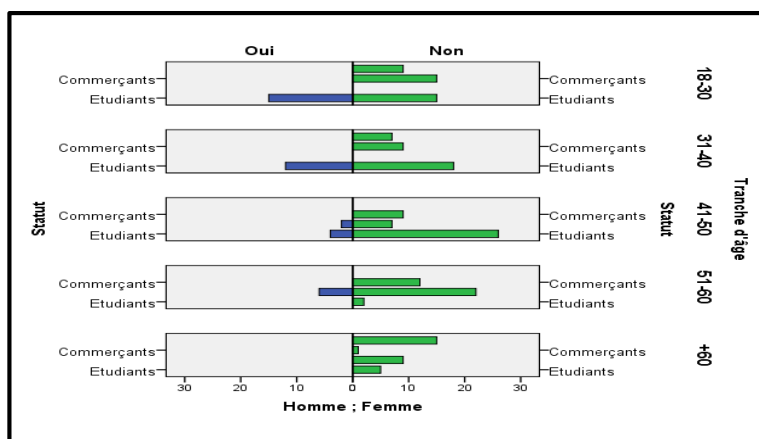


Diagramme 2 : Connaissance par les citoyens et les militants des partis politiques du mode de scrutin prévu pour les élections municipales du 24 octobre 2024

D'autre part, tous les participants étaient d'accord sur trois choses : 1°) Les délibérations du Conseil municipal doivent être rendues publiques (soit 100%) ; 2°) Le Conseil municipal doit rendre compte de sa gestion (soit 100%) ; 3°) Les citoyens doivent être associés aux décisions du Conseil municipal (soit 100%)⁹. Les moyens recommandés par les participants (diagramme 3) pour permettre la participation des citoyens aux décisions du Conseil municipal sont de trois (3) ordres : a) par des séances d'échanges avec le public (soit 56,16%) ; b) par le biais des OSC (soit 39,04%) ; c) par le biais des réseaux sociaux (soit 4,79%).

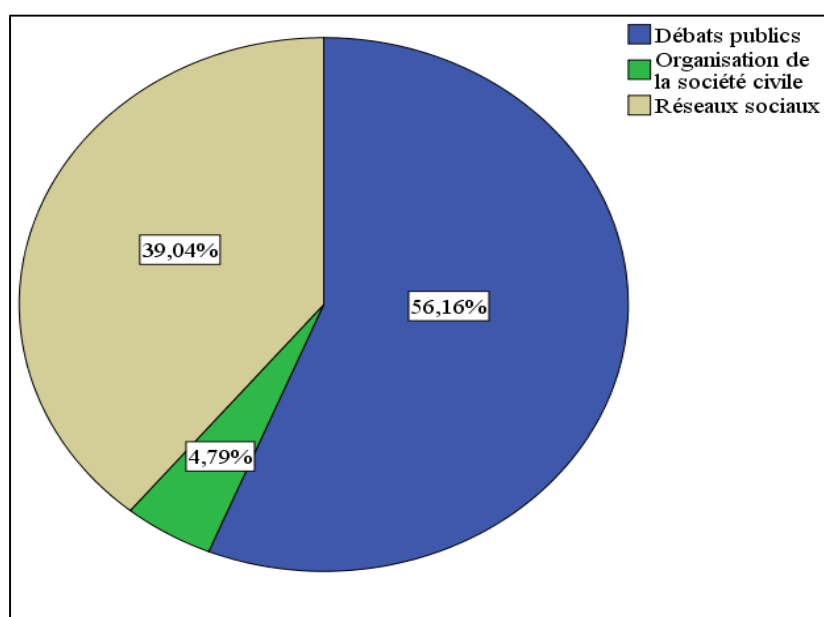


Diagramme 3 : Les moyens permettant d'associer les citoyens aux délibérations du Conseil municipal

Ce diagramme démontre que la gouvernance ouverte est essentiel à l'encrage de la démocratie participative. Le fort taux d'exigence des débats publics et de la présence des OSC réitère la volonté des citoyens de prendre part aux affaires communales. Le faible pourcentage enregistré pour les réseaux sociaux témoigne de la sous accès de la population à l'internet (4%)¹⁰, malgré la connexion aux fibres optiques depuis février 2024.

⁹ Les raisons évoquées étaient qu'il est impératif de savoir ce que font les conseillers municipaux ; qu'ils doivent rendre compte et par souci de transparence ; que les citoyens doivent donner leurs avis sur ce qui les concerne.

¹⁰ European Union, Centrafrique : installer la fibre optique pour un réseau internet fiable et rapide, International, Partnerships Aid-Development cooperation-Fundamental rights, disponible sur : https://international-partnerships.ec.europa.eu/news-and-events/stories/centrafrique-installer-la-fibre-optique-pour-un-reseau-internet-fiable-et-rapide_en (consulté le 20 mai 2024).

3.2. Discussion

D'une part, en raison des fortes attentes de la population centrafricaine, le Gouvernement doit avoir une vision nationale du développement territoriale, approuvée par toutes les forces vives de la nation depuis les communes jusqu'au niveau régional. En claire, d'une manière concertée, un plan de développement local doit être mise en place. Ceci permettra aux sous-préfectures d'adopter leurs plans de développement sur la base des différents plans émanant des communes aux fins de transmission aux préfectures qui, à leur tour, vont adopter leurs plans sur cette base, ainsi de suite (Diaz, 2021 : 612 et suivant). C'est l'ensemble des plans des sept (7) régions qui feront office de plan ou schéma permettant de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles du pays en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement, etc.

Il importe de mettre un accent particulier sur les grands axes prioritaires (Maurey et De Nicolay, 2017) que sont : la construction et la réhabilitation des infrastructures (routières, scolaires et sanitaires), l'extension de l'autorité de l'Etat avec le maintien des services publics de proximité, l'industrialisation des secteurs clés de l'économie (ressources minières, transformation locale du bois, etc.). Par la suite, il faudrait aboutir au développement dans des cadres intercommunaux. D'une manière plus concrète, en plus de l'intervention de l'Etat, deux (2) niveaux d'intervention en matière d'aménagement du territoire doivent être lancés pour une dynamique de développement durable, à savoir les communes et les EPCI, en attendant le Conseil régional. Etant donné que la volonté de développement est unanimement prônée par les participants, outre l'intégrité, comme un critère essentiel, l'élection des conseillers municipaux est par conséquent, un levier de développement local (Kollo Bandibeno, 2023 : 553-566) ; d'où la nécessité d'une certaine probité et d'une politique commune de développement.

D'autre part, les citoyens doivent être outillés sur le scrutin proportionnel de liste bloquée au plus fort reste (Loi n° 19.0011 et Loi n° 20.008). Sur ce point, l'on peut constater que ce système permet d'aboutir à une représentation de tous les partis, grands ou petits, favorisant ainsi le multipartisme. La représentation proportionnelle est un progrès manifeste dans l'histoire de la démocratie, et un remède à des maux indéniables, tel que la reprise des hostilités dans les pays fragiles en sortie de crise. Elle est une condition essentielle de la sincérité des régimes démocratiques, une exigence logique de l'égalité de tous les citoyens dans le bureau de vote. Elle a pour effet d'atténuer les injustices qu'entraîne le faux principe de la majorité, un remède purement empirique (D'Hondt, 1882).

Cependant, concernant l'ordre de présentation des candidats sur les listes électorales, il importe d'adopter dans le Code électoral un système de listes zébrées, en ce sens qu'il faudrait alterner les candidats par genre sur la liste électorale. Le but est de favoriser la présence massive des femmes au Conseil municipal, conformément à la loi sur la parité qui impose un quota d'au moins 35% de représentation féminine à des postes nominatifs et électifs (Loi n° 16.004). Ceci va permettre d'amorcer la parité au plan local pour parvenir au plan national à une certaine « routinisation » de la contrainte paritaire (Agrikoliansky et al, 2011).

La sensibilisation des citoyens et la formation des militants politiques vont aussi permettre d'éviter le peu d'intérêt pour les élections locales dont certaines collectivités d'Amérique du Nord ont fait face, à l'exemple du Québec (Bherer et Breux, 2011 : 5 et 6). L'ANE doit sensibiliser les citoyens sur ces aspects, et les partis politiques concurremment ont le devoir de former leurs militants en la matière (Charlot, 1986) afin d'éviter un fort taux d'abstention. Au taux d'abstention, il faudrait prendre en compte le nombre élevé des Témoins de Jéhova qui sont encouragés par leur congrégation à s'inscrire sur les listes électorales, mais sont interdits de voter le jour des élections¹¹. En 2023 en RCA, les Témoins de Jéhova comptaient 2932 Proclamateurs du Royaume, sachant que sont comptées comme Témoins de Jéhovah seulement les personnes qui évangélisent et qui rendent compte de leur activité¹². Or, 20 176 personnes ont assisté au Mémorial de Jésus en 2023 en RCA¹³. Cela signifie qu'il y a une forte probabilité de plus de 20 000 abstentions provoquées par le fait des Témoins de Jéhova. Sur ce point, les autorités électorales devraient trouver un terrain d'entente avec leurs responsables.

Enfin, l'intérêt suscité par les élections municipales devrait entraîner les autorités à adopter la politique de la gouvernance ouverte, gage d'une gestion transparente et participative. Cette stratégie va permettre la transparence dans la prise de décision et la mise en place des politiques publiques adéquates. Cela aboutira à de très hauts standards d'intégrité professionnelle dans l'ensemble des administrations, car un gouvernement responsable implique des standards éthiques élevés¹⁴. C'est un système qui permet d'améliorer la transparence et la redevabilité dans la gestion des services publics et plus largement la culture de l'administration publique (Dupain, 2021).

L'engouement de la population pour le développement local est traduit par le fait qu'en théorie, les élections municipales sont des élections administratives caractérisées par l'absence de la politique et que la qualité d'un bon gestionnaire serait plus appréciée que celle d'homme politique (Debbasch, 1971 : 181). Donc, la gouvernance démocratique induit le renforcement de la citoyenneté, car les citoyens auront plus confiance lorsque la gestion de leurs ressources est transparente. Il s'agit aussi d'une exigence de la coopération internationale, car une coopération qui se veut positive ne peut pas tolérer la mauvaise gouvernance des ressources (Belina et al, 2008 : 34-35).

¹¹ Watch Tower Bible and Tract Society, Pourquoi les Témoins de Jéhovah sont-ils politiquement neutres ? Pennsylvania, disponible sur : <https://www.jw.org/fr/temoins-de-jehovah/faq/neutralite-politique/> (consulté le 12 mai 2024).

¹² Watch Tower Bible and Tract Society, Combien y a-t-il de Témoins de Jéhovah dans le monde ? Activité 2023, Pennsylvanie, disponible sur : <https://www.jw.org/fr/temoins-de-jehovah/faq/combien-de-temoins-de-jehovah/> (consulté le 12 mai 2024).

¹³ Watch Tower Bible and Tract Society, Rapports des pays et territoires 2023, disponible sur : <https://www.jw.org/fr/biblioth%C3%A8que/livres/Rapport-mondial-des-T%C3%A9moins-de-J%C3%A9hovah-pour-l'ann%C3%A9e-de-service-2023/Rapports-des-pays-et-territoires-2023/> (consulté le 12 mai 2024).

¹⁴ Le guide du sceptique pour un gouvernement ouvert, Edition 2022, disponible sur : <https://www.opengovpartnership.org/le-guide-du-sceptique-pour-un-gouvernement-ouvert-edition-2022/> (consulté le 7 mai 2024).

Selon Amélie de Montchalin¹⁵, les valeurs de la gouvernance ouverte que sont la transparence, la participation et la coopération sont essentielles au bon fonctionnement de la démocratie. A cela s'ajoute les principes d'intégrité et de redevabilité chers à l'OCDE (Boyer, 2017). C'est l'importance de la gouvernance ouverte qui a poussé Richard « Bon » MOYA en 2016 à estimer : « Ouvrir la gouvernance, être tenu responsable, n'est pas une faveur à la société civile, aux partenaires du développement ou au parti. C'est un impératif pour créer une nation plus forte et plus saine »¹⁶.

En clair, la gouvernance ouverte est un moyen efficace de lutte contre la mégestion, les détournements des deniers publics et la corruption.

Conclusion

En somme, les deux (2) hypothèses initiales de cette étude ont été confirmées. Des élections municipales le 24 octobre 2024 constituent un pas décisif vers la décentralisation permettant aux communes de disposer de l'autonomie juridique et fonctionnelle. Dès lors, les conseils municipaux vont gérer, par leurs délibérations, les affaires communales, jouant ainsi un rôle essentiel dans le développement structurel du pays au niveau local ; d'où l'importance d'une gouvernance participative et l'aboutissement à des formes de regroupements intercommunaux.

De ce fait, la République Centrafricaine devrait avoir une vision nationale du développement territoriale approuvée par toutes les forces vives de la nation, depuis les communes jusqu'au niveau gouvernemental.

Ce n'est qu'à ces conditions que le développement local sera réellement amorcé, exempt de détournements des deniers publics et de corruption, dans ce pays en situation post-conflit en quête de stabilité durable et de développement.

Références bibliographiques

- Agrikoliansky (E) et al., *Paris en Campagne, Les élections municipales de mars 2008, dans deux arrondissements parisiens*, Paris, Editions du croquant, Collection Champ social, 2011 ;
- Belina (S) et al, *La Gouvernance démocratique, un nouveau paradigme pour le développement ?* Ministères des Affaires étrangères et européennes, Paris, Editions Karthala, 2008 ;
- Berh (V) et Michon (S), *Les femmes membres de gouvernement : ouverture du recrutement politique ou reproduction des élites politiques*, Congrès de l'Association française de sociologie, RT 42 Sociologie des élites, Nantes, sept 2013 ;

¹⁵ Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques, Synthèse du plan d'action national pour la France 2021-2023, Paris, Décembre 2021, p. 2.

¹⁶ Le guide du sceptique pour un gouvernement ouvert, *op.cit*, note 16.

- Bherer (L) et Breux (S), *Les élections municipales au Québec : enjeux et perspectives*, Presses de l'Université Laval, 2011 ;
- Boyer (J-P), *Recommandation du Conseil sur le Gouvernement ouvert*, OCDE, Bruxelles, 2017 ;
- Bréchon (P), *Les partis politiques dans l'expression du suffrage*, in *Pouvoirs*, N°120, Seuil, Paris, janvier 2007 ;
- Chantebout (B), *Droit constitutionnel et Science politique*, 10ème édition, Paris, Armand-Colin, 1991 ;
- Charlot (J), *La transformation de l'image des partis politiques français*, *Revue française de science politique*, vol. 36, n° 1, février 1986 ;
- Code de l'urbanisme, 29ème édition, Paris, Dalloz, 2020, article R*122-1 et suivants.
- Constitution centrafricaine du 30 août 2023 ;
- D'Hondt (V), *Système pratique et raisonnée de représentation proportionnelle*, Bruxelles, Muquardt, 1882 ;
- Debbasch (C), *Science administrative, administration publique*, Paris, Dalloz, 1971 ;
- Defacqz (S) et Jacob (J), *La participation de la société civile dans l'élaboration du plan d'action du partenariat pour un gouvernement ouvert*, Université Laval, ATN, 2023 ;
- Diaz (I), *Les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires face au défi de planifier les transitions*, *Revue française d'administration publique*, N°179, 2021/3 ;
- Dupain (J), *Gouvernement ouvert dans l'éducation : les comités de gestion scolaire en Afrique Subsaharienne*, Rapport pour le projet de recherche, IPE-UNESCO, Paris, 2021 ;
- ENA, *L'aménagement du territoire*, Paris, ENA, 2021 ;
- Gicquel (J) et Gicquel (J-E), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 23ème édition, Paris, Montchrestien, 2009 : 169-171 ;
- Gouvernement, Documents d'urbanisme, 24 avril 2023, disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/documents-durbanisme>, (consulté le 7 mai 2024) ;
- Groupe Pampidou et Conseil de l'Europe, *Interaction entre les gouvernements et la société civile*, Paris, 2015 ;
- Guichard (S) et al, *Lexique des termes juridiques*, 25ème édition 2017-2018, Dalloz, Paris, 2017 ;
- Jeangène Vilmer (J-B), *Théories des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 2023 ;
- Kollo Bandibeno (I) et al, *Le Rôle du Conseil Municipal dans les Stratégies de Gouvernance Locale et Performance de la Commune*, *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics* 4 (4-2), Vol. 4 No. 4-2, 2023, pp. 553-566.

- Kubalkova (V) et Onuf (N), *International Relations in a Constructed World*, Londres, M.E. Sharpe, 1998 ;
- Le guide du sceptique pour un gouvernement ouvert, Edition 2022, disponible sur: <https://www.opengovpartnership.org/le-guide-du-sceptique-pour-un-gouvernement-ouvert-edition-2022/> (consulté le 7 mai 2024) ;
- Loi n° 16.004 du 24 novembre 2016 instituant la parité entre les hommes et les femmes en République Centrafricaine ;
- Loi n° 19.0012 portant Code Électoral de la République Centrafricaine ;
- Loi n° 20.008 du 7 avril 2020 portant organisation et fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Loi sur la solidarité et le renouvellement urbain, JORF. 2000, 289.
- Maurey (H) et De Nicolay (L-J), *Aménagement du territoire : plus que jamais une nécessité*, Rapports d'information n° 565 (2016-2017), Sénat français, 31 mai 2017 ;
- Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques, *Synthèse du plan d'action national pour la France 2021-2023*, Paris, Décembre 2021 ;
- Navarre (M), *Le rôle des élus municipaux à travers le prisme du genre. L'exemple du conseil municipal d'Auxerre (2001-2008)*, Genre & Histoire, 2009 ;
- Pamall (P), *Histoire-Géographie, Education à la citoyenneté, à la culture de la paix et au dialogue culturel*, CM1-CM2, Ministère de l'Education Nationale, Bangui, INRAP/Hachette, 2017 ;
- *Stratégies territoriales et planification urbaine*, disponible sur: <https://outil2amenagement.cerema.fr/thematiques/strategies-territoriales-et-planification-urbaine> (consulté le 7 mai 2024) ;
- W. Wirtz (B) et al., *Gouvernement ouvert et participation citoyenne : analyse empirique des attentes des citoyens en ce qui concerne les données gouvernementales ouvertes*, revue internationale des sciences administratives, 85/3, 2019 ;
- Watch Tower Bible and Tract Society, *Combien y a-t-il de Témoins de Jéhovah dans le monde ?* Activité 2023, Pennsylvanie, disponible sur : <https://www.jw.org/fr/temoins-de-jehovah/faq/combien-de-temoins-de-jehovah/> (consulté le 12 mai 2024) ;
- Watch Tower Bible and Tract Society, *Pourquoi les Témoins de Jéhovah sont-ils politiquement neutres ?* Pennsylvanie, disponible sur : <https://www.jw.org/fr/temoins-de-jehovah/faq/neutralite-politique/> (consulté le 12 mai 2024) ;
- Watch Tower Bible and Tract Society, *Rapports des pays et territoires 2023*, disponible sur: <https://www.jw.org/fr/biblioth%C3%A8que/livres/Rapport-mondial-des-T%C3%A9moins-de-J%C3%A9hovah-pour-lann%C3%A9e-de-service-2023/Rapports-des-pays-et-territoires-2023/> (consulté le 12 mai 2024).